

Conditions générales de location

Nos locations sont soumises aux présentes conditions générales suivantes:

Prise de commande

A la commande, le locataire indique les dates de retrait et de rendu du matériel. Si une commande est annulée ou décalée moins de 48 heures avant la date prévue de location, une indemnité forfaitaire sera facturée soit - 10% du devis de location pour une location supérieure à 2 semaines.

- une journée pour une location inférieure à 2 semaines.

Le locataire peut prolonger une location mais uniquement avec l'accord de **Global Prestations**.

Livraison

Le matériel loué est remis en nos locaux 8 rue Godillot-93400 Saint-Ouen. Tout matériel retiré, est irréfragablement présumé en bon état de fonctionnement. Le retrait du matériel fait l'objet d'un inventaire signé par le locataire. A défaut, celui-ci est réputé avoir enlevé l'intégralité du matériel commandé.

Cette remise de matériel ne peut s'effectuer qu'après réception d'un bon de commande établi et signé par le client.

Le matériel loué est retourné en nos locaux aux frais et risques du client. Quelles que soient les circonstances qui amèneraient **Global Prestations** à reprendre son matériel, les frais et risques de transport restent à la charge du client. Le locataire n'est libéré de son obligation de remettre le matériel en bon état de fonctionnement que par l'inventaire contradictoire établi au retour du matériel dans nos locaux. Lors de l'enlèvement du matériel n'oubliez pas de vous munir des documents originaux ci-dessous:

Société

- Bon de commande sur papier à en-tête
- Extrait K-BIS
- Relevé d'Identité Bancaire -RIB
- Caution en chèque
- Règlement de la location (Chèque ou espèces)

Association

- Bon de commande sur papier à en-tête
- Récepissé de déclaration d'association
- Relevé d'Identité Bancaire -RIB
- CNI (Carte d'identité de la personne enlevant le matériel dans nos locaux)
- Caution en chèque
- Règlement de la location (Chèque ou espèces)

Particuliers

- Bon de commande
- Justificatif de domicile (Facture EDF ou France Telecom moins de 3 mois)
- CNI (Carte d'identité de la personne enlevant le matériel dans nos locaux)
- Caution en chèque
- Règlement de la location (Chèque ou espèces)

Le locataire ne peut confier l'utilisation du matériel qu'à des techniciens particulièrement compétents, réputés connaître le fonctionnement du matériel loué. **Global Prestations** n'assume aucune obligation d'information ou de formation des utilisateurs pour aucun type de matériel. En conséquence, le locataire est entièrement responsable des dommages causés du fait d'une mauvaise utilisation.

Les données techniques communiquées sont les données constructeurs.

La responsabilité de **Global Prestations** ne peut être engagée du fait de ces données.

En cas de panne du matériel due à une usure normale, **Global Prestations** s'engage à le réparer ou le remplacer dans les plus brefs délais.

Prix et paiement

Global Prestations établit le prix de location selon son dernier tarif publié, prix hors taxes et hors assurances. Nos locations sont payables à réception de facture (sauf accord préalable). Le jour du retour est facturé pour toute remise après 12 heures.

Responsabilité et assurance par le client

Moyennant un pourcentage de participation de 5% du montant de la facture, le matériel est assuré par nos soins.

Dès la mise à disposition du matériel, le locataire est tenu des risques et notamment de sa perte, de son vol, de sa détérioration, fut-ce par cas fortuit ou force majeure. Le matériel a fait l'objet d'une assurance vol et casse à concurrence de sa valeur de remplacement sous déduction d'une franchise par sinistre de 350 € à la charge du locataire. La franchise sera facturée au client. Le risque "vol" n'est assuré que sous les bonnes conditions normales de surveillance.

Notamment sont exclus l'abandon, le dépôt en voiture sans surveillance, et le vol sans effraction.

Les risques par action de l'air salin, de l'eau et du sable ne sont pas couverts. Le locataire informe **Global Prestations** de tous sinistres immédiatement.

En cas de perte ou de vol, il dépose une plainte et en communique le certificat à **Global Prestations**

Le locataire informe **Global Prestations** de l'utilisation du matériel dans des conditions exceptionnelles (circuit automobiles, courses, reportages...) et prend à sa charge l'assurance éventuelle supplémentaire souscrite par **Global Prestations**.

Le matériel doit être restitué complet et en bon état, le dernier jour de la location.

Tout matériel détérioré ou perdu est facturé au tarif public en vigueur. Le retard dans la restitution du matériel est facturé au prorata du nombre de jours de retard.

Propriété

Le matériel loué appartient à la société **Global Prestations** et ne pourra être saisi ou cédé.

Attribution de juridiction

Tout litige de quelque nature que ce soit, relatif au présent contrat, relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bobigny, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Utilisation du matériel